



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2019-2020
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Composition du Conseil de la langue française pour l'année 2019-2020 :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil ;
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan ;
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston ;
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton ;
- Isabella Duguay, représentante étudiante.

Comme l'ensemble de l'Université de Moncton, le Conseil de la langue française a été surpris cette année par l'irruption de la crise sanitaire de la Covid-19. Aussi certaines de ses activités publiques ont-elles dû être déprogrammées en urgence, spécialement celles qui devaient se tenir au mois de mars 2020.

On en retrouvera trace dans le présent rapport qui comprend 3 parties : le rappel du mandat du Conseil, les activités de l'année et les perspectives pour 2020-2021.

1. Rappel du mandat

Le Conseil de langue française agit sous la double tutelle du Sénat académique et de la Rectrice ou du Recteur pour mettre en œuvre la politique linguistique de l'Université de Moncton.

Sous la supervision du Sénat académique, il :

- Recommande les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommande les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux normes linguistiques de l'Université.

Sous l'autorité de la Rectrice ou du Recteur et en collaboration avec la Vice-rectrice ou le Vice-recteur de chaque campus, le CLF :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

2. Activités de l'année 2019-2020

Au cours de l'année qui s'achève, le Conseil a tenu quatre réunions régulières et sept séances de travail relatives à l'organisation de la Grande dictée de l'Acadie. Les réunions régulières ont permis de suivre :

- a) La politique linguistique
- b) La liste des manuels ;

- c) La chronique linguistique ;
- d) La Grande dictée de l'Acadie ;
- e) L'examen de plaintes ;

a. La politique linguistique

Le CLF a été attentif, cette année, à d'éventuelles observations à la suite de l'amendement de la politique linguistique effectué l'année dernière et portant sur la langue des documents officiels de l'Université de Moncton. En effet, un ajout au texte, conduit en relation avec le registraire en 2018-2019, avait permis de combler un vide quant à la langue à utiliser dans les dossiers académiques des étudiantes et des étudiants et les documents officiels émanant de ce dossier tels que les relevés de notes officiels, les attestations et les diplômes. À l'exception de ce suivi, il n'y a pas eu de question nouvelle soulevée au sujet de la politique linguistique.

Dans le volet sensibilisation, le Conseil a été invité à faire une présentation de la politique linguistique au CA de l'ABBPUM. Cette communication a eu lieu le 8 mai 2020.

b. Liste des manuels

La liste des manuels utilisés pour le compte de l'année 2019-2020 reçue du VRER le 5 décembre 2019 a été examinée par le Conseil lors de sa session du 8 janvier 2020. Conforme aux exigences de notre politique linguistique, elle n'a pas soulevé d'objections et été approuvée. Elle n'a malheureusement pas pu être publiée sur le site du CLF à cause des transformations alors en cours sur le site web de l'Université.

c. Chronique linguistique

La chronique linguistique mensuelle réalisée depuis deux ans par le CLF a été diffusée du mois d'octobre 2019 au mois de février 2020. Elle vise à faciliter l'usage du français par la communauté universitaire en présentant une difficulté de la langue chaque fois. Il y a eu 27 rétroactions de la communauté universitaire à la chronique. Elles en avaient toutes un avis plutôt positif et encourageaient cet exercice avec des suggestions immédiatement prises en compte.

d. Grande dictée de l'Acadie

L'activité la plus médiatisée au fil des ans est sans conteste la Grande dictée. Cette année, elle apparaissait encore mieux organisée que par le passé. Malheureusement, alors que tout était prêt pour le 21 mars 2020 et que les inscriptions semblaient prometteuses, il a fallu l'annuler à cause de la crise de la Covid-19. Malgré tout, nous voulons saluer les partenaires du Conseil

et de l'Université pour cette activité. Ils ont continué à nous apporter leur soutien cette année : l'Association des enseignantes et enseignants francophones du N. B., la Société des enseignants francophones retraités du N. B., le Bureau du Québec en Atlantique, la SNA, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'Alliance française, Ici-Radio-Canada Acadie et Codiac FM.

e. L'examen des plaintes

Une plainte a été déposée au CLF le 14 novembre 2019. Elle concernait un menu bilingue à la cafétéria du pavillon Jeanne de Valois. Le Conseil a eu des échanges avec les parties prenantes et les a analysés au regard de l'article 4.3 de la politique linguistique qui prévoit : « 4.3.1 Annonces et documents publicitaires : Les annonces et les documents publicitaires de l'Université se font en français. Toutefois, ils peuvent se faire en anglais lorsqu'ils s'adressent à un public anglophone, ou dans une autre langue, selon les circonstances. » Le Conseil pense que ces circonstances doivent être exceptionnelles pour justifier la diffusion d'un menu bilingue à l'Université de Moncton, ce qui n'est pas le cas ici. Aussi le Conseil a-t-il rappelé le service alimentaire et notamment la cafétéria du pavillon Jeanne de Valois au respect de la politique linguistique.

3. Perspectives

Pour l'année 2020-2021, le Conseil entend poursuivre ses missions habituelles d'observation et de surveillance. Avec la crise sanitaire en cours et les réorganisations du contexte, il examinera avec attention la possibilité de diffusion de la chronique linguistique et la programmation de la Grande dictée de l'Acadie.

Une fois encore, il nous faut remercier chaleureusement plusieurs actrices et acteurs de l'Université qui ont soutenu l'action du CLF à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Université. Ce soutien est nécessaire pour permettre au Conseil d'exécuter ses missions et de mener à bien ses projets.

Fait à Moncton le 17 août 2020
Gervais Mbarga
Président du CLF.